



Grenoble, le 2 février 2023

## 300 ARBRES PLANTÉS AU MUSEE DAUPHINOIS

Dans le cadre du dispositif « Un arbre, un habitant en Isère » lancé par le Département, le Président Jean-Pierre Barbier a planté cet après-midi un érable champêtre sur la parcelle dite du Pré aux Ânes du Musée dauphinois. Un des 300 arbres qui vont y être plantés pour favoriser la captation de carbone en milieu urbain. Alors que le dispositif départemental a seulement quelques mois, près de 12 000 arbres ont déjà été plantés en Isère. Et ce n'est qu'un début !

### 300 arbres à Grenoble

Favoriser la captation de carbone en milieu urbain pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver le caractère naturel d'un coteau, en favorisant la diversification végétale, éviter les risques d'érosion d'une parcelle sur le flanc de la Bastille, tout en créant une protection naturelle anti incendie pérenne et en tempérant la chaleur urbaine, ce sont à tous ces objectifs que les 300 arbres plantés au Musée dauphinois répondent.

Pour un montant total de 8 600 €, cette plantation d'espèces forestières méditerranéennes adaptées au sol calcaire, toutes reconnues pour être plastiques, résistantes à la chaleur et à la sécheresse, se compose de 60 chênes verts (essence méditerranéenne par excellence, très résistante à la sécheresse), 60 chênes pubescents (essence plastique et présente aussi bien dans le sud que sous nos latitudes), 60 cormiers (très intéressants pour la faune, mellifère, adapté au climat chaud), 60 érables de Montpellier et 60 érables champêtres.

### Un engagement de campagne

La Majorité départementale Pour l'Isère s'est engagée, lors de la campagne électorale, à planter « un arbre, un habitant en Isère », soit plus d'un million d'arbres au cours de l'actuel mandat, en faveur de la biodiversité.

Cette politique, adoptée le 17 mars 2022 par l'Assemblée départementale, vise à anticiper les effets du réchauffement climatique, tout en luttant contre ce réchauffement en favorisant notamment la régénération des forêts, en aménageant des îlots de fraîcheur en ville et en développant le linéaire de haies. Son enveloppe globale s'élève à 14 M€, destinés à financer la plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire départemental par l'attribution de subventions.

Le programme aura de multiples bénéfices :

- pour l'agriculture et le bien-être animal : lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, protection des parcelles contre le vent, ombre pour les élevages, refuge pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures ;



- pour l'arboriculture, la filière bois et l'économie locale : soutien aux pépiniéristes, aux entreprises et aux autres acteurs de la filière ;
- pour la santé : amélioration de la qualité de l'air ;
- pour la sécurité : prévention des risques d'inondation et d'éboulement ;
- pour l'éducation : sensibilisation des élèves à la préservation de la biodiversité ;
- pour la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire : îlots de fraîcheur en ville et en centre-bourg, barrières acoustiques entre les habitations et les routes, amélioration et embellissement du paysage, retour d'une microfaune dans nos environnements quotidiens...

## **Un arbre, un habitant en Isère : bilan d'étape**

Cette politique se développe selon 4 axes : l'axe forestier, l'axe cadre de vie, l'axe agricole, l'axe patrimoine départemental. Les deux premiers sont les plus avancés.

Concernant l'axe forestier, destiné aux propriétaires de forêts publiques et privées, son règlement d'intervention a été voté le 24 juin 2022. Cet axe a déjà permis la plantation de plus de 11 600 plants (des résineux : sapins douglas, de Nordmann, Bornmuller, épicéas, cèdres, mélèzes pins ; et des feuillus : et chênes sessiles ou pubescents ou tilleuls à grandes feuilles) pour une enveloppe de près de 74 700 €. L'enveloppe globale s'élève à 9,4 M€ pour la plantation d'environ 1 million d'arbres d'ici à la fin du mandat.

Pour rappel, les objectifs sont :

- pérenniser les forêts iséroises et l'ensemble de leurs rôles écosystémiques, dont la production de bois,
- accroître le stockage de carbone dans les forêts iséroises,
- accompagner les forêts iséroises dans leur adaptation au changement climatique et dans leur adaptation en termes de biodiversité,
- favoriser la plantation et/ou la régénération naturelle en place en menant des opérations sylvicoles permettant d'accompagner le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique.

Concernant l'axe cadre de vie, destiné aux communes et groupements de communes, ainsi qu'aux Ehpad, son règlement d'intervention a été voté le 21 octobre 2022. Les premiers dossiers seront présentés ce mois-ci aux élus et concernent principalement des actions de végétalisation de cours d'écoles et/ou de places publiques, des cheminements piétons ombragés, des îlots de fraîcheur, des arbres d'alignement en centre bourg le long de promenades ombragées, des vergers. L'enveloppe globale s'élève à 2 M€ pour la plantation d'environ 20 000 arbres.

Pour rappel, les objectifs sont :

- encourager la réalisation de plans de végétalisation, de zones arborées et d'îlots de fraîcheur pour limiter les pics de chaleur ;
- aider à la plantation et à la régénération d'arbres en milieu urbain et centres bourgs ;
- favoriser la captation de carbone en milieu urbain afin de lutter contre le réchauffement climatique.



Concernant l'axe agricole, son règlement, en cours d'élaboration, sera présenté en cours d'année 2023 à l'assemblée départementale. Destiné aux agriculteurs, cet axe vise principalement la plantation de haies. Son enveloppe globale s'élève à 450 000 € pour la plantation d'environ 50 000 arbres.

Concernant l'axe patrimoine départemental, les premiers arbres sont plantés au Musée dauphinois. D'autres sont prévus pour être plantés dans les musées, collèges et autres sites départementaux. Son enveloppe globale est d'1 M€, avec un objectif de 1000 plants.

*« Planter un arbre par habitant en Isère est inédit. Au travers de ce plan, nous voulons à la fois participer, à notre échelle, à lutter contre le changement climatique, à atténuer ses effets et à impulser une dynamique collective pour verdier le territoire et préserver la qualité de vie des Isérois. C'est un investissement de long terme pour l'environnement, pour la santé et pour le dynamisme de notre territoire »,* souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

## Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - [claire.martin@isere.fr](mailto:claire.martin@isere.fr)